



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

**DELIBERATION n° CS 05 12 22**  
**Séance du Mercredi 7 Décembre 2022**

**BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoir :

Absent : 6

**Date de la convocation**

Le 23 Novembre 2022

**Date d'affichage**

Le Mercredi 7 Décembre 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrick DUBOSC, Roger COMBRES, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Benoit DESENLIS, Claude NEF, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : sans objet

Absent excusé : MM Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Didier DUPRONT, Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES

L'inflation des prix, l'envolée des tarifs de l'énergie et des produits de traitement et des travaux exceptionnels nécessitent de recourir à une modification budgétaire :

- Augmentation de l'article « fourniture et d'équipement », financée par la facturation de travaux auprès des usagers et des communes
- Augmentation du chapitre 67 financée en contrepartie par l'indemnisation des assurances
- Augmentation du prix de l'énergie et de traitement, financée par de la vente d'eau et par l'affectation des crédits votés au chapitre « imprévus ».

**Décisions modificatives - TRIGONE - EAU DU GERS - 2022**

**DM 2 - Inflation 2022 - 07/12/2022**

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>
022 (022) : Dépenses imprévues	-55 000,00	70118 (70) : Autres ventes d'eau	50 000,00
6061 (011) : Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	80 000,00	704 (70) : Travaux	45 000,00
6062 (011) : Produits de traitement	30 000,00	778 (77) : Autres produits exceptionnels	15 000,00
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de petit équipement	30 000,00		
61523 (011) : Réseaux	10 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	15 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>110 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>110 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>110 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>110 000,00</b>

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE**

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget eau telle que présentée dans le tableau ci-dessus

**Le Président**

**Francis DUPOUEY**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.